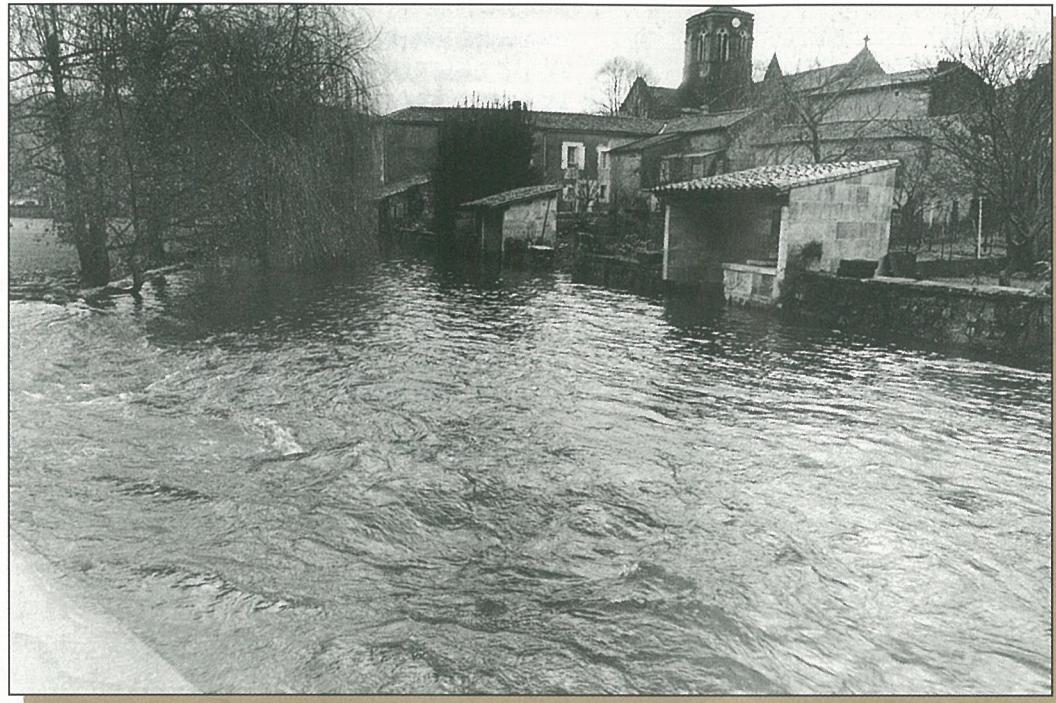


Mouthiers-sur-Boëme

N° 196
Décembre
2000

BULLETIN
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme



«Dans la vie, il y a des eaux et des bas... mais pour le bas, il faudra attendre.» (Photo Alain PORTE).

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 09/11.....	p 2
Gros Plan :	
Mission sécurité et protection de la santé	p 3
Le bon conte des enfants	p 4
Infos diverses	p 5
Comité des fêtes	p 5
Choisir les jouets de Noël	p 6
Centre Social Infos	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda	p 8

Equipe de rédaction :
L-P Carrier, B. Gervais
J-Y Le Turdu, J. Révéreault

Mise en page et impression :
Composervices Angoulême
RC 86 B 0280

LE MOT DU MAIRE

NATURA 2000.

Notre commune est concernée par le site N°11 (vallées calcaires péri-angoumoisines) et à ce titre, Madame le Préfet a créé, par arrêté du 25 mai 2000, le comité de pilotage devant œuvrer pour la mise en place du document d'objectifs relatif à ce site.

Par ce même arrêté, le cabinet OUEST AMENAGEMENT de SAINT-HERBLAIN a été retenu pour la réalisation du dit document et j'ai été désignée au sein de ce Comité comme les autres maires des communes concernées, à savoir : DIRAC, GARAT, PUYMOYEN, SOYAUX, TORSAC et VOEUIL-ET-GIGET.

Nous nous sommes réunis une première fois le 8 juin 2000, réunion au cours de laquelle le cabinet retenu par la Préfecture nous a fait part de sa méthodologie de travail.

Une deuxième réunion a eu lieu le 26 octobre 2000. Au cours de celle-ci, Monsieur HERBRECHT de OUEST AMENAGEMENT, a dressé un premier bilan des habitats et espèces répertoriés par ses soins sur le site ou à proximité directe de celui-ci.

Ceux-ci ont été cartographiés, ainsi que les usages et activités humaines qui peuvent influer sur ces habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Il s'agit bien évidemment de tenir compte de ces usages ou activités, à savoir :

ACTIVITES AGRICOLES ; ACTIVITES ARTISANALES ; ZONES D'HABITATION ; INFRASTRUCTURES ; ACTIVITES DE LOISIRS et TOURISME, et STRUCTURES D'ACCUEIL ; ELEMENTS PATRIMONIAUX.

Nous allons maintenant entrer dans la phase de concertation. Pour ce faire, des groupes de travail doivent être formés avec les acteurs locaux (exploitants agricoles, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, élus etc...). Tous les utilisateurs du site doivent se sentir concernés.

Trois thèmes ont été retenus pour la formation des groupes :

L'EAU (gestion de la ressource, entretien des rives et des berges) ; GESTION DES MILIEUX DE FOND DE VALLEES ; GESTION DES COTEAUX.

Les premières réunions sont prévues courant décembre et, si vous souhaitez intégrer ces groupes de travail, vous voudrez bien prendre contact avec la Mairie.

Il est important de noter qu'un équilibre doit être respecté entre la protection de la nature et les activités humaines. Il est donc primordial que la réalisation du document d'objectifs soit l'aboutissement d'un travail collectif.

Cécile FORGERON

LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 9 novembre 2000

S.C.M. TENNIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du Bureau du Club de Tennis.

Elle fait ensuite part au Conseil des demandes formulées par le nouveau bureau, à savoir :

- construction d'un court couvert
- réalisation d'un mur d'entraînement
- restauration du club-house

Le Conseil Municipal décide :

- d'étudier la demande pour le court couvert (peut-être au sein de l'intercommunalité)
- d'étudier la réalisation d'un mur d'entraînement et la restauration du club-house pour des travaux éventuels au printemps prochain.

CONTRAT D'ENTRETIEN INSTALLATION TELEPHONIQUE MAIRIE

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TELEPH'ELEC SERVICES d'un montant de 3 157,44 francs pour la maintenance de l'équipement téléphonique de la mairie.

Jusqu'à ce jour cette installation était sous garantie.

NUMEROTATION DES RUES

Le Conseil Municipal dresse la liste des rues à dénommer et des numéros d'immeubles correspondants :

- allée des genévrier
- chemin des genévrier
- impasse des genévrier
- place des genévrier
- la tonnelle
- montée de combe noire

D'autre part, il sera demandé à la mairie de Vœuil de replacer le panneau indiquant "le rosier".

COMMERCE EQUITABLE

Monsieur LE TURDU présente un exposé au Conseil Municipal sur le "Commerce équitable" qui concerne notamment le café, les fournitures scolaires et le bois.

Le Conseil Municipal, sensibilisé à cette question, décide à 16 voix pour et 2 abstentions de délibérer pour :



(Photos Alain Porte)

Elisabeth Lebecque et Pierre Desvages décorés par Jeunesse et Sports.

- le choix de café labellisé pour la consommation des personnels des écoles et du foyer résidence
- connaître la provenance des fournitures scolaires des écoles de Mouthiers
- connaître la provenance des bois utilisés sur les chantiers communaux.

MISSION SPS (voir gros plan) (Sécurité Protection de la Santé)

POUR RESTAURANT SCOLAIRE ET FOYER SPORTIF

Une mission de coordination SPS est nécessaire pour les chantiers du restaurant scolaire et du foyer sportif.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues/des organismes consultés (Bureau Veritas, Optim's, Socotec, Aficor). Seuls Bureau Veritas et Optim's ont fait une offre de prix (9000F ht pour Veritas et 17000F ht pour Optim's).

Le Conseil Municipal retient la proposition de Bureau Veritas pour la mission de coordination SPS pour les deux chantiers.

AMENAGEMENT PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 octobre dernier concernant l'aménagement du champ de foire, et notamment l'installation de jardinières au lieu de bornes.

Le Conseil Municipal décide que la fourniture et la pose des jardinières ne seront pas incluses dans le dossier de consultation des entreprises.

PROPOSITION DE VENTE DE BOIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente de parcelles de bois sur la Commune pour une superficie d'environ 10 hectares au prix de 8000 F l'hectare.

La question sera revue en décembre après localisation exacte et visite sur place.

VENTE DE TUILES

Le Conseil Municipal décide de vendre à un particulier demandeur, 320 tuiles d'occasion au prix unitaire de 1,50 franc.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - CHANTIER D'INSERTION

Le Conseil Municipal charge le délégué communal au Pays d'Art et d'Histoire

d'Angoulême d'interroger le service patrimoine pour connaître la suite donnée au projet de chantier d'insertion qui pourrait se mettre en place pour la rénovation du four du petit guillon.

TRANSPORT PAR BUS DE MOUTHIERS A LA COURONNE

Suite à la demande de l'association Boëme Patrimoine pour l'organisation d'un service de bus de Mouthiers vers La Couronne, le Conseil Municipal précise que cette activité est très encadrée par la loi.

La réflexion pourrait néanmoins être menée au sein de l'Intercommunalité.

DEMANDE DE MODIFICATION DU P.O.S.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un particulier pour une modification du POS sur une zone NC (zone à vocation agricole).

Après avoir rappelé la définition de cette zone le Conseil Municipal refuse de procéder à une telle modification qui ne servirait qu'un intérêt particulier.

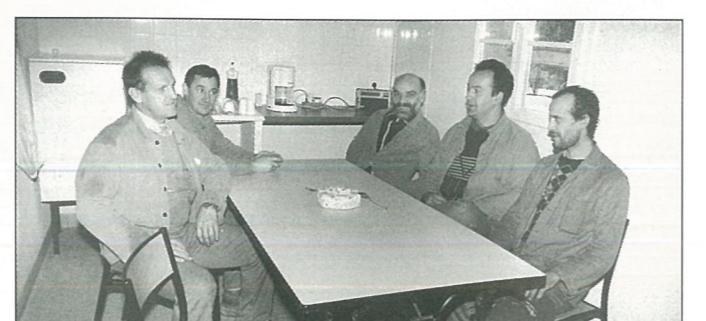
LETTERS DE FELICITATIONS JEUNESSE ET SPORTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre de félicitations a été décernée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports à Madame LEBECQUE Elisabeth et à Monsieur DESVAGES Pierre, pour services rendus à la cause de la jeunesse et des sports. Ces lettres leur seront remises le 23 novembre prochain.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu ce jour un dossier du SDEC proposant une convention relative aux travaux et à l'entretien de l'éclairage public, ainsi qu'une proposition de transfert de la compétence gaz au syndicat.

Le Conseil Municipal, estimant qu'il ne peut se prononcer sur ce sujet faute de n'avoir pu étudier ce dossier au préalable, décide de reporter cette délibération à la prochaine réunion.



Une salle de repos méritée pour l'équipe technique.

GROS PLAN

Mission sécurité et protection de la santé.

La loi du 31 décembre 1996 a entraîné l'apparition d'une nouvelle fonction sur les chantiers des collectivités locales : le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé.

La présence de cet homme orchestre de la prévention est obligatoire dès que deux entreprises ou travailleurs indépendants (sous-traitants inclus) seront appelés à intervenir sur le même chantier.

Cette obligation de coordination doit être assurée non seulement pendant les travaux mais

également en amont du chantier lors de la conception, de l'étude et de l'élaboration du projet.

Pour remplir cette mission SPS, le maître d'œuvre, ici notre commune, désigne une personne physique ou morale (dans ce cas celle-ci désigne une personne physique elle-même compétente).

Cette mission fait l'objet d'un contrat spécifique et d'une rémunération calculée selon le temps passé et dont le coût varie entre 0,30 % et 1,5 % du montant de l'opération.



(Photo Alain Porte)

PARLONS-EN...

Pour que les vaches produisent plus de lait, certains ont joué avec notre santé en les alimentant avec des farines animales pour leur fournir plus de protéines.

Certains de ces animaux ont ainsi été contaminés par la maladie de la vache folle et le prion porteur de la maladie de Creutzfeldt-Jacob a pu se retrouver dans les abats ou les tissus nerveux issus de ces animaux.

Bien avant la crise actuelle, le choix avait été fait à Mouthiers de se fournir en viande de bœuf auprès de Monsieur Maurice : à la clé la certitude de donner à manger de la viande (hachée ou non) venant de morceaux muscles et provenant d'animaux de race à viande élevés à l'herbe sans farines. Par ailleurs, les viandes reconstituées n'ont plus de place dans les menus de la cantine.

■

INTERCOMMUNALITE

UN GROS CLIENT POUR LA ZONE D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de communauté réuni le 7 novembre dernier a examiné la demande d'acquisition de l'ensemble de la surface restante de la zone d'activité par la société cogepresse. La situation de la zone en bordure immédiate de la nationale 10 correspond aux besoins précis de cette entreprise de livraisons rapides. La perspective de ce contrat permet à la communauté d'envisager le remboursement anticipé de l'emprunt réalisé pour l'achat et les travaux d'aménagement réalisés par la communauté. Le Conseil a donc mandaté son Président pour finaliser cette vente et procéder aux démarches administratives nécessaires.

La seconde partie de la réunion du Conseil communautaire fut consacrée au Projet pluriannuel 2001-2004. Dans ce document figurent toutes les réflexions issues des travaux préparatoires du printemps et concernant l'action d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi, l'aménagement des bourgs, le développement économique, le développement de l'offre de loisirs et d'activités socioculturelles. Sont également évoqués les projets concernant le développement touristique autour du patrimoine de la pierre et de l'eau, la politique des transports et les services d'assainissement (ordures ménagères, eaux usées).

Ces propositions seront présentées prochainement au Conseil régional avec lequel la Communauté souhaite engager une procédure contractuelle. Celle-ci permettrait notamment un cofinancement d'un poste d'agent de développement chargé de la mise en œuvre de ces actions.

TRI DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous remercions toutes les personnes et toutes les familles de la commune pour l'accueil réservé aux ambassadeurs du tri.

Maintenant à tout le monde de trier : première sortie des sacs jaunes le 7 décembre.

LE VOYAGE D'ADOUCHA

Il y a bien longtemps, dans un désert qui n'existe plus de nos jours, vivait Adoucha. Un jour, elle met au monde une petite fille aux yeux verts, telle la couleur des palmiers, et à la peau mate comme sa mère : elle l'appelle Tahissina.

Malheureusement le Roi de ce désert ne peut avoir d'enfant, donc pas d'héritier. Il décide de choisir le plus bel enfant parmi le peuple. Bien sûr, personne ne veut donner son enfant au Roi, sinon l'esclavage ainsi que la misère n'auront pas de fin.

Il ordonne aux soldats du désert d'enlever tous les enfants qui viennent de naître.

Adoucha tente de fuir, mais elle ne peut pas ; la ville est encerclée par les soldats du désert. L'un d'eux lui prend son enfant et l'emporte. Le jour même, Adoucha se rend au palais du désert et demande à voir le roi. On le lui accorde. Devant lui, elle se prosterne et le supplie de lui rendre sa fille :

- "Tu n'as guère de chance, se moque-t-il en éclatant d'un rire sardonique, je l'ai choisie comme héritière".

A ces mots, Adoucha se répand en larmes brûlantes, elle lui dit qu'elle ferait n'importe quoi pour récupérer Tahissina.

- "Soit ! Je te donne ta chance : tu devras trouver une immense source de bienséances, tu as tout ton temps ; tu devras réaliser cette épreuve pendant la fonte des roses des sables, si tu échoues, pendant le reste de ta vie, tu seras esclave à mains qu'une pluie ne te libère de ton triste sort".

A ces mots, Adoucha sent une chaleur bouillante lui parcourir le dos. Elle sait bien que le Roi la trompe : la pluie ne tombe jamais dans le désert, il n'y en a qu'aux oasis.

Elle boucle ses bagages et part sur le dos de son méhari...

En chemin, elle songe si profondément qu'elle a soudain très soif. Elle saisit sa gerba : à son plus grand désespoir, celle-ci est vide. Elle est trouée.

- "Le Roi ne veut pas que je revienne songe-t-elle. L'eau est si précieuse ! Si je trouvais la plus grande oasis que l'on ait jamais vue, j'aurais ma fille facilement".

Soudain elle a un mirage : devant elle apparaît une grande étendue d'eau. Elle brasse l'eau de ses mains et s'y baigne. C'est merveilleux, des petites choses colorées tournent autour d'elle. Adoucha sort de l'eau pour aller déguster une cuisse de chameau grillée, mais il n'y en a plus. Alors elle se contente d'aller pêcher les petits trucs colorés qu'elle a nommés "poissons" : elle goûte du bout des lèvres, et trouve cela délicieusement bon. Elle en prend plusieurs et les place dans les couffins de son méhari. Elle remplit sa gerba et part. Une fois de retour, elle présente de l'eau et des poissons au Roi du désert. Il est furieux qu'elle ait réussi. Mais il annonce sur un ton calme :

- "Tu as une autre épreuve à accomplir : tu dois trouver un monument plus prestigieux que le palais des sables. Pour réaliser cette épreuve, il faudrait être surhumain, mon palais est le plus beau et le plus vaste de tous parmi les grands monuments. Tu devras réaliser cette épreuve pendant que le blizzard du désert sera".

Elle part donc dans la direction opposée. Pendant des jours, elle marche...

Un beau jour, elle arrive devant un monument triangulaire. Elle ignore ce qu'il est.

- "Que faites-vous là ? lui demande un homme vêtu en para, chargé d'armes étincelantes comme le soleil".

- "Je suis perdue. Je dois sauver mon enfant et je n'ai plus d'espoir. Pouvez-vous me dire où je suis ?"

- "Oui, vous êtes ici en Egypte pharaonique. Par contre, dans votre cas, je ne peux vous aider mais pharaon le pourra sûrement. Suivez-moi, je vous prie".

Quand Adoucha arrive à Thèbes, capitale de l'Egypte, le Pharaon l'accueille dans la plus grande allégresse. Adoucha est comblée et très heureuse d'avoir trouvé un peuple qui vit en harmonie et qui a un Roi bon et juste. Puis, des serviteurs viennent la chercher pour la conduire dans une salle du palais, ils la parent d'une somptueuse robe et de bijoux décorés de divinité ; elle arrive devant Pharaon.

- "Entre et assieds-toi. Je t'écoute".

Adoucha dit timidement :

- "Le Roi du désert m'a pris mon enfant. Si je veux le retrouver, je dois accomplir deux épreuves. J'ai réussi la première, mais sans votre aide, je ne réussirai pas celle-là, et je serai esclave pour l'éternité".

- "Sois sans crainte, je vais t'aider à récupérer ta fille. Je te donne ce papyrus sur lequel sont peints tous les monuments prestigieux de l'Egypte et, le plus important, le Nil : ses crues sont un bienfait des Dieux : elles apportent vie et fertilité".

Adoucha réalise : le Pharaon vient de dire "fertilité". C'est le Nil qu'elle a trouvé auparavant, et non l'océan. Elle part aussitôt. Quand elle aperçoit le Palais des sables, elle est très heureuse : dans quelques instants le Roi va lui rendre son enfant.

- "Tu as réussi, mais il est trop tard. Tu as mis trop longtemps !"

Adoucha s'enfuit vers l'Egypte, avec son méhari, pour que Pharaon l'aide comme il l'avait si bien fait.

- "Oui, je peux encore t'aider mais allons commettre un crime de lèse-majesté".

- "En quoi consistera-t-il ?"

- "Détrôner le Roi est la seule façon pour être définitivement débarrassé de lui, et tous ses sujets viendront habiter l'Egypte, le pays des Dieux et du désert. Es-tu d'accord ?"

- "Oui, j'accepte".

- "Désormais tu n'auras plus rien à craindre de ce maudit Roi. Moi et mes soldats nous envahirons le Palais des sables le plutôt possible".

Une semaine plus tard, l'armée du Pharaon se trouve devant le Palais des sables. Le Roi prend peur et accepte de se rendre à une condition : qu'il ait la vie sauve. Adoucha n'est pas de cet avis, mais Pharaon s'interroge :

- "Je te laisse la vie sauve mais rend-nous l'enfant d'Adoucha"

- "Jamais, plutôt mourir"

- "Alors qu'Indra inonde ton Palais pour te punir, et tu apprendras vite que je suis impulsif. Quant à ton peuple, qu'il vienne habiter en Egypte, au pays des Dieux".

Alors Pharaon et Adoucha, ainsi que tous les occupants du palais des sables, rentrent en Egypte. Quant au Roi, il voit son palais fondre sous l'eau qu'Indra lui envoie. Mysterieusement, Tahissina disparaît et réapparaît dans les bras d'Adoucha.

- "C'est l'œuvre d'Indra dit doucement Pharaon, pour ne pas réveiller l'enfant".

En voyant ce qui arrive, le peuple du palais du désert suit aussitôt Pharaon qui prend le chemin de l'Egypte. Une fois au pays, on les conduit au temple de Philae, sur le lac Nasser, près d'Assouan. Ce temple a été construit par Nectanibis II en l'honneur d'Isis, la Déesse de l'Amour et de la magie. Voilà pourquoi nous nous marions ici. Une fois la cérémonie célébrée, ils vivent un mois heureux avec leur fille. Mais pendant ce temps le Roi du désert soulève les tribus de l'Orient contre le pays pharaonique. Il déclare que c'est la décadence, et qu'il faut en finir avec ce pays.

Alors une rumeur de fureur et de jalousie envahit les pays orientaux :

- "Allons détruire leur croyance qui n'est que fadaise, et pillons leurs immenses richesses. La faction sera notre victoire".

Menés par le Roi du désert, les pays orientaux déclarent la guerre à l'Egypte. Le Roi du désert fit remarquer qu'on allait par son pays. Soudain, ils croisent des gardes égyptiens et des marchands qui allaient en voyage pour vendre leurs marchandises, puis ils rentrèrent en Egypte prévenir le Pharaon de ce qu'ils ont vu.

Pharaon prend une grande décision : il en a plus qu'assez de tous ces envahisseurs, il devine que c'est pour sa fille. Alors il veut se faire momifier vivant, avec sa femme et sa fille. Tout le monde refuse mais Pharaon reste ferme. Alors, les prêtres doivent obéir mais Hymmotep s'interroge :

- "Annubis n'accepterait pas qu'un homme, surtout Pharaon, se fasse momifier vivant ainsi que l'héritière de tout le royaume d'Egypte".

Blessé par la réponse d'Hymmotep, Pharaon s'enfonce son glaive dans le corps et s'effondre sur le sol. Adoucha découvre la scène, elle a une crise cardiaque et elle rejoint son époux sur le sol de l'Egypte. Tahissina, restant seule, Hymmotep se met en devoir de l'élever comme son propre enfant et de momifier le Pharaon et son épouse.

Les prêtres embaumers ouvrent le flanc gauche du défunt afin d'en retirer les viscères, puis ils nettoient l'abdomen qu'ils purifient avec du vin de palme et des aromates broyés. Le cœur est ensuite remplacé par un scarabée sacré, les narines sont bouchées avec des grains de poivre et les incisions avec de la résine. Puis le corps est plongé dans un « bain » et Natron pendant un mois. Les corps de Pharaon et d'Adoucha sont alors totalement purifiés. Pendant qu'un prêtre récite des litanies, les embaumers enroulent les corps de bandelettes de lin selon un rituel précis : d'abord les doigts, les uns après les autres, les bras, les jambes, le corps. Entre les bandelettes sont déposées des amulettes, destinées à protéger le défunt dans son voyage vers l'au-delà.

Pharaon et Adoucha vécurent ainsi éternellement heureux au royaume d'Osiris. Quant aux tribus d'Orient, une fois arrivées devant les restes du Palais des Sables à moitié inondé, leur frayeur est si grande qu'ils s'enfuient aussi vite et aussi loin que possible.

CONTE ECRIT PAR DES CM2, au premier semestre 2000.

NOUVEAUX HABITANTS, NOUVEAUX ÉLECTEURS, INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections municipales et cantonales auront lieu en mars 2001.

Nous rappelons à tous les nouveaux habitants, ou à ceux qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale, qu'ils peuvent demander leur inscription à la mairie. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre de chaque année pour une prise d'effet au 1^{er} mars de l'année suivante.

En ce qui concerne les jeunes, ils sont désormais inscrits d'office. Cela concerne les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans au cours de l'année ou qui atteindront cet âge avant le 28 février 2001. Toutefois, il leur est recommandé de s'assurer auprès de la mairie qu'ils sont bien inscrits (il peut y avoir des oubliés).

**Avant le
30 décembre
en mairie**

**Il s'agit de
Mesdemoiselles
Alice VINCENT,
Julie MARTAUD
et Angélique
PUYMIRAUD.**

**Samedi
9 décembre
en matinée**



BIENVENUE A UN NOUVEL ARTISAN SUR LA COMMUNE

Monsieur Fabien GAILLARD, grimpeur-élagueur-arboriste, spécialisé dans la taille, l'élagage et l'abattage de vos arbres.

**Merci à
tous les
participants**



ENQUETE SUR LES ASSOCIATIONS DE MOUTHIERS

Depuis le 27 novembre, trois étudiantes de l'Institut Universitaire de Technologie d'ANGOULEME réalisent un questionnaire téléphonique pour le compte d'une association de la Commune. Ce petit questionnaire a pour but de vous sensibiliser à l'existence de diverses associations présentes dans la Commune. En effet, nombre d'entre elles vous sont inconnues alors qu'elles s'attachent à vous rendre de nombreux services !

Ces trois jeunes filles peuvent donc appeler chez vous dans les jours à venir, et vous poser des questions relatives à leur enquête.

COMITÉ DES FETES

Un téléthon intitulé "Mouthiers-générosité" est organisé sur Mouthiers, par un groupe de bénévoles, avec le soutien du Comité des Fêtes.

Le programme de cette matinée comporte :

Randonnée pédestre de 9 ou 12 km ou circuit de jogging de 18 km environ pour un droit d'inscription minimum de 30 francs.

A l'issue de cette manifestation, en fin de matinée, vous serez invités au Pot de l'Amitié offert par le Comité des Fêtes, dans les locaux de la MJC, gracieusement mis à disposition. Venez nombreux ! Merci à tous.

Bourse aux jouets et aux livres

La bourse aux jouets et aux livres s'est déroulée le dimanche 19 novembre 2000 dans l'après-midi, avec un nombre croissant de jeunes vendeurs (environ 55 à 60) mais les enfants regrettent le manque « d'acheteurs ».

Malgré cela, la plupart des enfants sont repartis avec quelques sous en poche pour leur plus grand plaisir. Rendez-vous à l'année prochaine.

Nouveau bureau

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est déroulée le 27 octobre 2000. Nous remercions chaleureusement les trois personnes qui nous ont rejoints et rappelons à tous ceux qui désirent nous aider, qu'ils sont les bienvenus.

Nous vous présentons le nouveau bureau :

Présidente d'honneur : M^{me} Cécile FORGERON ; Président : M. Christian LARPE ; Vice-Président : M^{me} Evelyne PONTINI ; Trésorière : M^{me} Nicole REIGNIER ; Trésorier-adjoint : M. Daniel PONTINI ; Secrétaire : M. Louis GISCARD ; Membres actifs : M^{me} Nathalie BASLAND ; M. Francis TRICHARD ; M. François BUSCAIL.

CHOISIR LES JOUETS DE NOËL DES TOUS PETITS

Toucher, manipuler, essayer, grimper... et tout imaginer... C'est le programme des P'tits Loups, cette matinée du 10 novembre.

L'équipe de la crèche familiale, aidée de quelques parents, accompagne les enfants à Ludoland : lieu où il est bon de faire les premiers pas pour certains, d'élaborer des pas de course pour d'autres (obligeant les adultes à faire de grands pas pour suivre !!)... des instants de découverte pour tous.

L'abondance des jeux mis à la disposition des enfants a suscité des questions relatives aux critères de choix des jouets selon l'âge.

L'approche de Noël nous amène tous, bien sûr, à y réfléchir. L'éveil du tout petit se faisant en jouant, voici quelques repères parmi ceux qui sont les plus habituellement proposés :

De la naissance à 3 mois :

BEBE DECOUVRE SES SENS

Bébé apprend à regarder, voir, entendre



Hochets ; Jouets de couleurs vives pour stimuler la vue ;
Boîtes musicales ; Boîtes lumineuses.



De 3 à 6 mois :

BEBE BOUGE DANS L'ESPACE

Bébé apprend à saisir, écouter, toucher

Mobiles ; Portiques ; Tapis de découvertes

De 6 à 12 mois :

BEBE JOUE AVEC LES BRUITS

Bébé apprend à choisir, prendre, donner

Tableau des découvertes ; Bouliers ; Peluches ;
Jouets musicaux simples

De 12 à 24 mois :

BEBE FAIT SES PREMIERS PAS

Bébé apprend à pousser, tirer, emporter, réunir, assembler

Jouets à tirer ; Jouets à empiler ; Jouets de bain ;
Jeux de construction ; Trieurs de formes

De 24 à 36 mois :

L'ENFANT ASSOCIE LE GESTE ET LA PAROLE

L'enfant apprend à imaginer, bâtir, inventer

Trieurs de formes ; Premiers puzzles ; Jouets musicaux ;
Jeux de construction

A partir de 36 :

L'ENFANT S'AFFIRME

L'enfant apprend à imiter, réussir, organiser

Premiers patins, vélo ; Instruments musicaux ; Jouets d'imitation ;
Jeux de construction ; Ballons

SCM SECTION FOOTBALL



(Photos Alain PORTE)



Corinne DIACRE, à l'école de Moutiers

Le Club de football a organisé, avec la participation de Corinne Diacre, capitaine de l'équipe de France, un après-midi football en relation avec l'école de Moutiers.

Une cinquantaine de garçons et de filles ont participé à ce rassemblement de découverte du football pour leur plus grand plaisir. Ils ont également apprécié la personnalité attachante de Corinne Diacre.

Un merci tout particulier aux instituteurs de CM sans qui cette rencontre n'aurait pu être une réussite, ainsi qu'à Christian, David et Badre qui ont su animer cet après-midi.

Félicitations à Joël Nebout : ayant passé avec succès son diplôme, il vient gonfler le nombre des éducateurs du Club.

Samedi 11 novembre, le Club troquait son traditionnel dîner dansant pour une soirée cabaret avec la troupe "grain d'folie". L'événement, récompensé par l'affluence des grands jours et un magnifique spectacle, fut une réussite. Merci à tous ceux qui ont su donner de leur temps pour l'organisation de cette soirée.

LOTO DU CLUB DE FOOT

Samedi 10 février 2001

CENTRE SOCIAL INFOS...

et divers

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs sera ouvert sur MOUTHIERS avec un ramassage dans les communes de Rouillet et de Vœuil.

Renseignements et inscriptions auprès du Centre social CBC au 05.45.67.84.38.

Une information ainsi qu'un programme passeront dans les écoles.

"LES ATELIERS EN FÊTE" : EXPOSITION-VENTE au Centre Social de MOUTHIERS

- Confitures et décors de Noël
- Peintures sur soie
- Artisanat d'Amérique Latine

Organisé par : Les ateliers de liens sociaux du Centre Social.

L'atelier de peinture sur soie de la MJC.

L'ASPAL (Association Solidarité avec les Peuples d'Amérique Latine)

Samedi 16 et dimanche 17 décembre 2000 de 14h à 18h

9 décembre 2000 de 13h30 à 17h30

LE SECOURS POPULAIRE DE MOUTHIERS

et les ateliers d'insertion et de lien social du Centre Social Charente-Boëme-Charraud, vous invitent à la GRANDE BRADERIE DE LA SOLIDARITE (vente de jouets et de vêtements à petits prix) au Centre Social Charente-Boëme-Charraud 3, place de la gare à MOUTHIERS.

Les produits de la vente serviront à des actions de solidarité pour des familles en difficulté.

RENCONTRE SPECTACLE DES 4 CLUBS DES AINÉS

à Rouillet-Saint-Estèphe.

Vendredi 15 décembre 2000

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

JOUR	PILOTE	TEL	RV MOUTHIERS	Place champ de foire	Lieu de la rando	Point de départ...	... et heure	NB de Km
Sa.9 déc.	Comité des fêtes	05.45.67.80.74	8h45 à la MJC	MOUTHIERS	MJC		9h	9 ou 12
Di.10 déc.	D.et MM LECHAT	05.45.67.93.42	13 h 30	GONDEVILLE	Mairie			
Mar.26 à Lu 29 déc	Alain BONNET	05.45.67.83.24	rando-raquettes en Pyrénées Orientales avec Club Alpin	Contactez Alain si vous êtes intéressé(e)			14h15	12
Di.7 janv01	D.et MM LECHAT	05.45.67.93.42	13 h 30	MOUTHIERS	Mairie		13h45	8
				Après la rando, galette des rois et calendrier du 1er semestre du 3ème millénaire!!				

Sentiers de Boëme

Mardi 5 décembre à 20h30

Cinéma MJC

Dancer in the dark

Palme d'or à Cannes 2000



ETAT CIVIL

Naissances

• Le 12/11 2000 : Nina, Agathe, Anne GAILLARD «7, route de la Rochandry»

Décès

• Le 11/11 2000 : Marie-Marguerite THOMAS née MOREAU «Le Charbonnier»

Sur votre agenda...

• DÉCEMBRE 2000

2 : Don du sang à Blanzac

22 : 4^{ème} anniversaire Cercle des Aînés

• JANVIER 2001

6 : Assemblée Générale du Cercle des Aînés

7 : Randonnée pédestre

13 : Buffet de l'école de foot

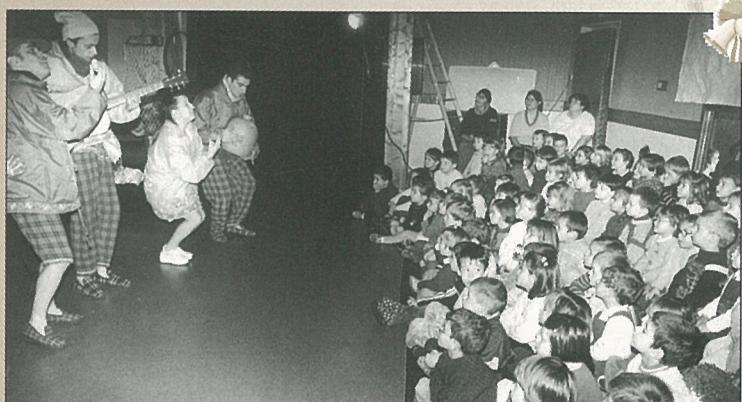
21 : Randonnée pédestre

21 : Repas du 3^{ème} âge

27 : Tournoi de tennis de table



Nathalie Portaud expose au mois de décembre, à la MJC.



Spectacle à la maternelle.

ASSOCIATION BOEME PATRIMOINE

Assemblée générale le 8 décembre 2000.

Après recherches effectuées par l'Association Boëme Patrimoine, il s'avère que la Commune a porté le nom de MOUTHIERS jusqu'en 1894.

C'est à compter du 12 mars 1894 qu'elle a pris le nom de MOUTHIERS-SUR-BOEME.



Soirée des donneurs, sang pour sang réussie..!

~ MÉDECINS DE GARDE ~

DÉCEMBRE

3	Dr FREDERIC	La Couronne	05 45 67 25 17
10	Dr MISCHO	Linars	05 45 91 23 24
17	Dr CORBEL	Nersac	05 45 90 59 00
24	Dr DELAGE	St-Michel	05 45 91 42 25
25	Dr PELLETIER	La Couronne	05 45 67 19 39
31	Dr BOURRIQUEN	St-Michel	05 45 91 42 25

Week-end classique : garde de 12h le samedi à 7h le lundi matin.

Jour férié de semaine : garde de 18h la veille au lendemain 7h.

Deux jours de suite : le changement de garde s'effectue à minuit.



Réflexion sur l'éducation populaire et le rôle des associations.

(Photos Alain PORTE)

Le prochain
bulletin

Il paraîtra début octobre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 20 décembre.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.